



**ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE**
Diocèse d'Angoulême

Halte Jacquaire d'Aubeterre

La paroisse met à disposition des pèlerins de Saint Jacques une Halte Jacquaire à Aubeterre.

Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, vous êtes les bienvenus dans cette modeste halte jacquaire.

La paroisse d'Aubeterre – Brossac – Chalais, en partenariat avec la municipalité, l'office de tourisme et bien des acteurs locaux, vous ouvre les portes pour que vous puissiez vous reposer, et aussi vous ressourcer. Le très beau village d'Aubeterre ne manque pas d'endroits où reprendre des forces physiques. Nous vous invitons aussi à reprendre quelques forces spirituelles dans l'église Saint Jacques en face de cette halte. Quelques instants de silence peuvent suffire pour retrouver l'élan et le souffle qui vous permettront de reprendre la route demain !

« Camino se hace caminando », le chemin se fait en cheminant. Que ce chemin vous donne de trouver ce que vous êtes parti chercher, et pourquoi pas, plus encore !

P. Benoît Lecomte, curé

Informations pratiques

La halte jacquaire est ouverte tous les jours du 1er mai au 30 septembre, sans réservation.

L'accueil des pèlerins a lieu de 15h à 18h.

Le pèlerin doit se faire connaître à l'Office du Tourisme pour vérifier la disponibilité de la Halte.

Coordonnées de l'Office du Tourisme :

8 place du champ de foire

16390 Aubeterre-sur-Dronne

05.45.98.57.18

Horaires d'ouverture de l'Office du Tourisme :

Du 01/09 au 30/06

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Fermé le dimanche

Du 01/07 au 13/07 et du 16/08 au 31/08

Ouvert du lundi au dimanche de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30

Du 14/07 au 15/08:

Ouvert du lundi au jeudi de 09h30 à 18h30

et du vendredi au dimanche de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30

Une pièce d'identité vous sera demandée.

L'accès à la Halte Jacquaire est strictement réservé aux pèlerins uniquement munis de la crédenciale, sauf autorisation spéciale. Le pèlerin peut rester une nuit maximum.

Une participation financière ainsi que la taxe de séjour est demandée à chaque pèlerin.

Le tarif est de 14,30 € par nuit + 0,70€ de taxe de séjour (5€ pour les enfants de moins de 12 ans) – Paiement en espèces ou CB exclusivement.

Le pèlerin doit quitter le gîte au plus tard à 9 h.

Règles de vie

Pour des raisons de confort et de sécurité, l'accueil au sein de la Halte jacquaire est limité à 3 personnes par nuitée (possibilité d'un canapé-lit 2 places au rez-de-chaussée).

Ce refuge ne fonctionne que grâce au bénévolat de ceux qui y assurent l'accueil des pèlerins et en assumant la gestion et l'entretien. Tout pèlerin se doit donc de faire preuve de respect pour les personnes et les locaux et de bonne volonté pour suivre les consignes qui peuvent lui être données.

Du mobilier et du matériel sont mis à disposition des pèlerins dans la Halte Jacquaire, à l'exception des draps et/ou duvets qu'il appartiendra à chaque pèlerin d'apporter. Ces biens ne pourront faire l'objet d'aucune appropriation individuelle ni être utilisés à des fins autres que l'accueil des pèlerins.

La Halte Jacquaire est équipée d'une cuisine et de vaisselle à disposition des pèlerins pour la préparation de leur repas (à leur charge).

La paroisse décline toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégradations concernant les affaires et objets personnels de valeur ou non des pèlerins. Chaque pèlerin demeure responsable de la sécurité de ses biens personnels.

En cas de nécessité et de comportement ne respectant pas la présente charte, tout responsable de la halte peut expulser un pèlerin.

• A votre arrivée

Les animaux ne sont pas acceptés à l'intérieur.

Laisser les chaussures au rez-de-chaussée.

Les sacs à dos et matériels/vêtements sales ou humides ne devront pas être posés sur les lits ni sur le parquet.

• Pendant le séjour

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de la halte jacquaire.

Merci de respecter la propreté des lieux :

o utiliser la poubelle mise à disposition.

o le matin, déposer drap et taie d'oreiller jetables dans la poubelle de la cuisine.

Veiller à limiter les nuisances sonores afin de respecter le repos de tous.

• **Au départ**

Les pèlerins s'obligent à restituer les locaux nettoyés (balayage des sols, lavage des sanitaires et des points d'eau, évacuation des déchets) et rangés (lits défaits, protection des matelas et des oreillers jetées, vaisselle rangée, etc).

Merci d'aérer la chambre où vous avez passé la nuit et d'éteindre les lumières.

Chaque pèlerin s'assure de la parfaite fermeture des robinets, porte et fenêtres de la Halte Jacquaire.

Fermer la porte avec votre clé.

Déposer la clé dans la boîte aux lettres.

Un livre d'or est à votre disposition pour laisser une trace de votre passage ici !

















VAISSELLE JETABLE

ALÈSE JETABLE
OREILLER

ALÈSES JETABLES
LIT

